

Canton de Mer

Ce canton renferme 11 communes, toutes pourvues d'écoles publiques à l'exception de Villexanton qui a cependant une école privée des deux sexes.

Mer.

La commune de Mer possède cinq écoles. Trois sont entretenues par la Ville, deux sont privées. Le directeur de l'école mutuelle¹ est un nommé Gasselin élève de l'Ecole Normale de Blois. Il a de la capacité, de l'intelligence, assez de bonne volonté ; mais il manque de fermeté ; nous ne pensons pas qu'il devienne jamais un maître à citer ; aussi, son école par suite de son peu d'énergie, pêche sous le rapport de la tenue, de l'ordre. Nous ajouterons que jusqu'à présent les résultats ont été plus que médiocres.

M. Bissay, placé à la tête de l'école communale simultanée², sait encore moins que le précédent tenir ses élèves. C'est un désordre, un bruit qui ne permet pas au maître de se faire entendre. Il y a dans cette école une telle habitude de dissipation que notre présence momentanée n'est pas même capable d'imposer un moment aux élèves. Dans un tel état de choses, on se doute bien que les résultats sont à peu près nuls. L'instituteur a cependant de l'intelligence, de la capacité ; mais il ne possède en aucune façon l'aptitude de l'enseignement.

L'école privée de Lussay, hameau de Mer, présente une tenue bien différente et cependant les éléments de succès sont bien moins favorables. Abandonné à lui-même, n'ayant que des chiches ressources, le sieur Rétif a trouvé jusqu'à présent dans son zèle, dans sa bonne volonté, ce qui peut lui manquer du côté de la capacité. Sans être un instituteur instruit, il a le talent d'enseigner, ses élèves profitent, il y a de l'ordre, du silence dans la classe. C'est un plaisir, comme un devoir pour nous, de recommander cet instituteur à la bienveillance de l'autorité supérieure.

L'école communale de filles est tenue par des Sœurs de la congrégation de Reuillé-sur-Loir. Nous dirons de cette école, comme de celles dont nous avons parlé, il est impossible de désirer plus d'ordre, plus de propreté. L'enseignement toutefois y est médiocre. Ce que les élèves ont appris elles le possèdent imparfaitement, parce qu'elles n'ont que de la routine, parce que leurs petites connaissances n'ont point été ordonnées.

L'autre école de filles tenue par Mlle Boulanger, institutrice privée, offre des résultats beaucoup plus satisfaisants. Il est vrai que les élèves nous ont paru appartenir aux meilleures familles de l'endroit et qu'elles ont un commencement de première éducation qui a pu contribuer à développer leur intelligence et les préparer avantageusement pour recevoir l'instruction. On voit que la maîtresse a une longue habitude de l'enseignement. Depuis 40 ans c'est là son unique occupation. Les mères de famille doivent être heureuses de la posséder.

¹ - Voir Note 1 du Canton de Blois-est

² - Voir Note 2 du Canton de Blois-est

Avaray.

La commune d'Avaray qui, pendant longtemps, a vu à la tête de son école l'homme le plus ignorant et le plus routinier, se trouve aujourd'hui dédommagée dans la personne du jeune Macé, élève de l'Ecole Normale de Blois. Cet instituteur nouvellement arrivé dans la commune a beaucoup à faire pour changer les mauvaises habitudes et le mauvais enseignement. Nous connaissons assez son zèle, sa capacité, pour être assuré qu'il ne reculera pas devant la tâche qui lui est imposée et qu'il saura vaincre les difficultés. Sous un pareil maître, cette école peut devenir une des meilleures du département.

La Chapelle Saint-Martin.

Le nommé Chaüneau est chargé de la direction de l'école de cette commune. Bien que la loi l'ait trouvé en exercice et qu'il soit possesseur du brevet de troisième degré³, il a toutes les qualités qu'on aime à rencontrer dans un bon instituteur. Il suffit de jeter un coup d'œil dans son école pour juger que c'est un homme d'ordre et qu'il sait tenir d'une main ferme les rênes de la discipline. Et cependant, c'est avec des classes les plus fréquentées du département. Quant à l'enseignement, il est satisfaisant, et nous nous sommes aperçus que l'instituteur avait su mettre à profit nos conseils ; cependant, nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il n'est pas libre d'introduire dans son école les livres recommandés par le conseil royal, les parents, les autorités locales elles-mêmes s'y opposent. On tient au contrat, vieille habitude à laquelle on s'accroche d'autant plus qu'elle est plus attaquée. L'instituteur, pour ne point mécontenter les familles, pour ne pas se mettre mal avec l'autorité locale, est obligé d'entrer en composition. Aussi il y a dans son école du bon et du mauvais ; mais le mauvais ne peut pas lui être attribué.

Cour-sur-Loire.

L'instituteur de cette commune est un nommé Delorme. Bien qu'il soit âgé, il a du zèle et de l'activité. Ses connaissances sont très satisfaisantes. Son jugement est sain et droit, il est très réfléchi. Une chose à remarquer chez lui c'est l'empressement avec lequel il accueille tout ce qui est bon, tout ce qui peut aider au développement de l'instruction. Il n'est pas apathique, comme beaucoup d'instituteurs, il cherche à s'instruire, et toujours au profit de ses élèves. Dans cette école, l'enseignement élémentaire est pratiqué dans toutes ses parties et rarement, les élèves manquent de répondre aux différentes questions que vous leur adressez. Nous souhaitons à toutes les communes un instituteur comme le père Delorme.

Courbouzon-Herbilly.

Voilà peut-être la commune la plus favorisée sous le rapport de son instituteur. En première ligne se place le Sieur Jalon élève de l'Ecole Normale de Blois. Nous ne connaissons pas d'homme qui convienne mieux aux fonctions qu'il exerce. Naturellement doux de caractère, il sait quand il le faut user de sévérité. Entouré habituellement de 100 ou 130 enfants, il s'en fait obéir et respecter. Bien qu'il ait un mérite réel, sa candeur égale sa modestie. Intelligent, actif, plein de bonne volonté, il

³ -Le plus bas des anciens Brevets de capacité définis par la loi de 1816 : il suffisait de savoir à peu près lire, écrire et chiffrer.

obtient de grands résultats et il suffirait pour le louer de dire que la commune ne recule devant aucun sacrifice quand il s'agit de l'école et de l'instituteur. L'école de Courbouzon, quand elle sera dans un local convenable, pourra rivaliser avec les bonnes écoles de ville.

Outre l'école communale, il y a encore une école privée très peu fréquentée, tenue par le sieur Raton. On ne saurait s'imaginer jusqu'à quel point de dégradation est descendu cet instituteur par l'abus des boissons. L'intérieur du local qu'il habite, et où il tient son école, a quelque chose de hideux. Nous nous demandons comment des parents osent confier leurs enfants, des filles surtout, à un pareil homme qui n'est pas plus capable de les instruire que de leur donner le bon exemple.

Lestiou.

À la tête de l'école de Lestiou se présente le sieur Deszavir, ancien instituteur pourvu du brevet de troisième degré. Comme tous ceux à peu près qui sont dans cette catégorie il n'entend rien aux nouvelles méthodes ni à la manière de les pratiquer, il est même d'un âge qui ne donne pas lieu de penser qu'il puisse changer. Ce que nous pouvons dire en sa faveur, c'est qu'il est sobre, d'une bonne moralité, qu'il tient assez bien son école ; en un mot qu'il fait tout ce qui lui est possible de faire.

Maves

Le nouvel instituteur de Maves fait concevoir de grandes espérances. Sorti tout récemment de l'Ecole Normale de Blois, le Sieur Joly s'y est fait certainement remarqué par son amour du travail, sa persévérance à lutter contre les difficultés et surtout pour la fermeté de son caractère. Ces qualités excellentes auxquelles nous pouvons ajouter un grand fond de réflexion, nous sommes convaincus qu'il ne les perdra pas dans l'exercice de ses fonctions. Nous attendrons pour porter sur lui un jugement définitif que nous l'ayons vu à l'œuvre.

À côté de l'école communale, et sa rivale, se trouve une école privée tenue par le Sieur Pétiau également élève de l'Ecole Normale de Blois et qui soutient dignement l'honneur de la maison d'où il est sorti. En exercice depuis trois ans, cet instituteur s'est toujours fait remarquer par son zèle, sa conduite parfaite, sa bonne tenue et les progrès de ses élèves. S'il est peu de communes où l'on soit aussi porté pour l'instruction qu'à Maves, il en est peu aussi où l'on trouve des instituteurs plus recommandables.

Ménars.

L'instituteur de Ménars est un nommé Marcelier. Il s'est acquis dans l'enseignement une certaine réputation. Pendant longtemps quand on parlait d'une bonne école, on citait la sienne ; mais aujourd'hui les nouveaux instituteurs l'ont bien dépassé, et quand on connaît bien M. Marcelier, on n'en est pas étonné. Bien qu'il ne manque ni de capacité ni d'intelligence, il n'a pas assez de fermeté de caractère ni assez de vivacité et de force pour exciter et entretenir le zèle de ses élèves, aussi les résultats sont fort ordinaires. Les travaux graphiques sont la partie d'enseignement dans laquelle il excelle.

Mulsans.

Le sieur Ortiou qui dirige l'école de Mulsans est le type des instituteurs rangés, soigneux. Cette habitude de bonne tenue et de bonne conduite se fait remarquer dans son école. Cet instituteur mérite des éloges pour son zèle, sa bonne volonté, son amour du travail. Aussi, son enseignement s'est régulièrement amélioré. Il cherche toutes les occasions de s'instruire, il aime à recevoir des conseils et il sait en profiter ; nous voudrions avoir beaucoup d'instituteurs semblables.

Suèvres

L'instituteur de Suèvres est un nommé Carbonnier. Comme son frère d'Oucques, il a de l'intelligence, de la capacité, comme lui aussi, et plus que lui peut-être, il aime à fréquenter les cabarets. Cette funeste habitude si préjudiciable à un instituteur lui a suscité déjà de grands désagréments. Aux yeux des autorités locales, il a fortement compromis sa considération. C'est une chose fâcheuse pour la commune, car l'école est bien tenue et les élèves font des progrès remarquables. Quant à la direction morale des enfants, c'est un soin que l'instituteur est incapable de prendre, il faudrait que lui-même tout le premier pût leur servir d'exemple.

Outre l'école publique de garçons, la commune de Suèvres a encore une école privée de filles tenue par des Sœurs de la congrégation de Reuillé-sur-Loir. Les observations que nous avons faites sur l'école de filles de Mer également dirigée par des Sœurs du même ordre peuvent s'appliquer ici.

Villexanton.

L'ancien instituteur communal, le sieur Leroux, forcé de donner sa démission, a ouvert une école privée dans la même localité. Comme tous les instituteurs que la loi a trouvés en exercice, il n'est pas il est vrai à la hauteur des nouvelles connaissances ; mais il est soigneux, ponctuel, zélé. Son école est bien tenue, mais l'enseignement y est peu développé, mais les progrès sont médiocres. Victime d'une imprudence et d'un acte irréfléchi, le sieur Leroux a été frappé par la perte de sa place, avant ce temps nous n'avions jamais recueilli sur son compte que de bons renseignements.

Comités locaux.

Nous aimerions à citer dans ce canton au moins un comité local qui s'occupe de l'instruction, mais on dirait qu'il n'y a pas d'école dans les communes, tant il y a d'apathie et de négligence partout. Peut-être pourrions-nous assigner une cause à cette ignorance qui est vraiment déplorable. Il n'y a pas assez d'harmonie, assez de sympathie entre les membres qui composent les Comités et le Maire⁴, et cela se voit très souvent. Si le Maire vit mal avec une ou plusieurs des personnes qui ont été désignées, alors c'en est fini de la surveillance des écoles ; ou le Maire ne convoque jamais, où les membres convoqués ne se rendent pas à l'invitation. Nous croirions manquer à notre devoir si nous ne saisissons pas cette occasion de rendre justice au

⁴ -Rappelons que si la Monarchie de Juillet a introduit le vote (censitaire) pour l'élection des Conseillers Municipaux, les Maires et adjoints continuent d'être nommés par le Préfet.

zèle des plus louables que M. Kespédon, pasteur de l'église réformée d'Avaray (?) près Mer, déploie dans l'intérêt de l'instruction. On peut toujours compter sur lui, il suffit de faire appel à sa bonne volonté.

Maisons d'école

Des 11 communes qui composent le canton de Mer, cinq sont propriétaires de leur maison d'école. Sur ce nombre, quatre ont besoin d'être appropriées ; ce sont celles de la Chapelle Saint-Martin, de Cour-sur-Loire, de Maves, de Ménars. Deux autres, Avaray et Courbouzon-Herbilly, sont en projet et en instance pour acheter ou faire construire. Une seule, Suèvres, est maintenant dans les meilleures dispositions. Nous n'avons pas connaissance que le reste s'en occupe.